



Proposition commerciale

Réf. : PR1512-0075

Date : 18/12/2015

Date de fin de validité : 02/01/2016

Émetteur:

Frédéric FLIPPE

173 rue de Dunkerque
62500 SAINT OMER

Tél.: 06.67.96.45.94 - Fax: 03.21.11.79.25

Email: frederic@rmedia.fr

Web: http://www.rmedia.fr

Adressé à:

Helow

HELOW

Monsieur Stefan CATHELINE
28 bis rue Nicolas Leblanc
59000 Lille

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
<u>Création d'une charte graphique HELOW</u> Par cette charte graphique, nous définirons les éléments suivants : • Les codes couleurs : Détermination des couleurs fortes de l'entreprise • Les déclinaisons logo (déclinaison horizontale / déclinaison avec fond / sans fond ...) • Les polices utilisés pour les documents produits par l'entreprise (devis, facture, documents de correspondance...) • Les valeurs et des messages clés de l'entreprise Méthodologie : Etape 1 : Recenser vos besoins et vos attentes un entretien d'une heure pour comprendre votre business, votre coeur de cible, les valeurs et messages véhiculées de l'entreprise, et les projets de développement. Etape 2 : Vous proposer une identité forte et à forte valeur ajoutée. Nous vous remettons un document complet détaillant votre charte graphique. Etape 3 : Nous validons la charte graphique, apportons les corrections éventuelles et vous remettons un document définitif.	0%	680,00	1	680,00
Newsletter : Création d'un gabarit pour votre newsletter en accord avec la charte graphique établie au préalable. Le gabarit sera créé dans votre interface "Mailchimp". Nous vous fournissons avec le gabarit une photothèque métier "nouvelles technologies" d'une dizaine de photos.	0%	120,00	1	120,00

* TVA non applicable art-293B du CGI

Total HT 800,00

Total TTC 800,00

Conditions de règlement: Mensualités précisées sur la facture.

Règlement TTC par chèque à l'ordre de Frédéric FLIPPE envoyé à

173 rue de Dunkerque
62500 SAINT OMER

RESERVE DE PROPRIETE :

loi du 12/05/1980 N°80335

La prestation livrée reste l'entière propriété de R'Média jusqu'au paiement intégral de la prestation.

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Pénalités exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document. Taux de pénalité en vigueur. (article L 441-6 du code de Commerce)

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.